

21

SOINS ESTHÉTIQUES

COIFFURE

PROGRAMME D'ÉTUDES
5245

COIFFURE

PROGRAMME D'ÉTUDES
5245

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 – 01-00457

ISBN 2-550-37861-X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

SOINS ESTHÉTIQUES

COIFFURE

PROGRAMME D'ÉTUDES 5245

Le programme COIFFURE conduisant au diplôme d'études professionnelles, prépare à l'exercice du métier **coiffeuse, coiffeur**.

**Direction générale de la formation
professionnelle et technique**

REMERCIEMENTS

La production du présent document a été possible grâce à la collaboration des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration du présent programme en participant aux analyses de situation de travail tenues les 22, 23 et 24 novembre 1998 ainsi que le 11 janvier 1999.

Milieu du travail

Jacques Aubert
Coiffeur
Sillery

Réal Audet
Coiffeur
Boisbriand

Ginette Bouchard-Poulin
Coiffeuse
Abercorn

Arlyne Côté
Coiffeuse
Sainte-Foy

Francine Daoust
Inspectrice
CSST

Christine Gagné
Coiffeuse
Rimouski

Martine Gaudreau
Coiffeuse
Rimouski

Jean-François Hurtubise
Coiffeur
Sainte-Thérèse

Francine Johnston
Coiffeuse
Trois-Rivières

Brigitte Juneau
Coiffeuse
Sainte-Foy

Milieu de l'éducation

Aline Bouchard
Enseignante et représentante de l'AQPSE

Nicole Boucher
Enseignante
CS de Laval

Lyne Dufresne
Enseignante
CS Pierre-Morin

Jacynthe Gauthier
Enseignante
CS du Lac-Saint-Jean

Bruno Gosselin
Enseignant, responsable de département
CS des Phares

Colette Lajoie
Enseignante
CS de Chicoutimi

Claudette Létourneau
Enseignante
CS de la Capitale

Milieu du travail

Carole Lavoie
Conseillère en intervention sectorielle
Emploi-Québec

Herman Lavoie
Coiffeur
Sainte-Foy

Billy Leblanc
Coiffeur
Trois-Rivières

Jovette Lablanc
Coiffeuse
Baie-Comeau

Julie Morin
Coiffeuse
Baie-Comeau

Yvon Normandin
Coiffeur
Trois-Rivières

Julie Sénécal
Coiffeuse
Pointe-Calumet

Huguette Tremblay
Coiffeuse et technicienne en coloration
Chicoutimi

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Pierre Lebeau
Responsable du secteur de formation
Soins esthétiques
Jocelyne Lévesque
Responsable du secteur de formation
Soins esthétiques

Conception et rédaction

Gabrielle Gélinas
Nicole Lamy
Carmen Latour
Enseignantes
CS du Chemin-du-Roy

Soutien technique

Manon Paquette
Consultante en formation et en évaluation

Révision linguistique

Sous la responsabilité des Services linguistiques du
ministère de l'Éducation

Éditique

Dorothée Fontaine
Lucie Baillargeon
Direction générale de la formation professionnelle et
technique
Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3
Première partie	
1 Synthèse du programme	7
2 Buts de la formation	9
3 Compétences visées	11
MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	12
4 Objectifs généraux	13
5 Objectifs opérationnels	15
5.1 Définition des objectifs opérationnels	15
5.2 Guide de lecture des objectifs opérationnels	15
Deuxième partie	
MODULE 1 : Métier et formation	21
MODULE 2 : Santé et sécurité	23
MODULE 3 : Examen des cheveux et du cuir chevelu	25
MODULE 4 : Morphologie et physiologie	27
MODULE 5 : Shampoing	29
MODULE 6 : Traitement des cheveux et du cuir chevelu	31
MODULE 7 : Mise en plis	33
MODULE 8 : Mise en forme	35
MODULE 9 : Communication	37
MODULE 10 : Coupe standard pour femme	39
MODULE 11 : Coupe graduelle pour homme et taille de la barbe	41
MODULE 12 : Permanente standard	43
MODULE 13 : Coloration	47
MODULE 14 : Teinte pastel	49
MODULE 15 : Correction de couleur	51
MODULE 16 : Vente de produits et services	53
MODULE 17 : Coupe stylisée	55
MODULE 18 : Permanente stylisée	57
MODULE 19 : Coloration créative	59
MODULE 20 : Coiffure personnalisée	61
MODULE 21 : Stage	63

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Coiffure* a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

Le programme *Coiffure* conduit au diplôme d'études professionnelles. Pour y être admis, il suffit de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Pour la personne titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu, aucune condition d'admission supplémentaire n'est requise.
OU
- Pour la personne âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, la condition d'admission suivante s'ajoute : avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ou des apprentissages reconnus équivalents.
OU
- Pour la personne âgée d'au moins 18 ans, la réussite du test de développement général et la réussite du cours 1033-1 en français langue d'enseignement (ou son équivalent), sont prescrites comme préalables fonctionnels.
OU
- Pour la personne ayant obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, on exige la poursuite, en concomitance avec sa formation professionnelle, de sa formation générale afin d'obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : 4^e secondaire en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

La durée du programme est de 1455 heures; de ce nombre, 1260 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 195 heures, à l'acquisition de compétences plus larges. Le programme est divisé en 21 modules dont la durée varie de 15 heures à 120 heures (multiple de 15). Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de sanction des études et d'enseignement correctif.

Le programme se divise en deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble de la formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième traite des compétences visées et le quatrième, des objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés de divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Module

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et, le cas échéant, les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Nombre de modules : 21
Durée en heures : 1455
Valeur en unités : 97

Coiffure
Code du programme : 5245

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
418011	1 Métier et formation	15	1
418022	2 Santé et sécurité	30	2
418033	3 Examen des cheveux et du cuir chevelu	45	3
418042	4 Morphologie et physionomie	30	2
418052	5 Shampooing	30	2
418064	6 Traitement des cheveux et du cuir chevelu	60	4
418073	7 Mise en plis	45	3
418085	8 Mise en forme	75	5
418093	9 Communication	45	3
418108	10 Coupe standard pour femme	120	8
418114	11 Coupe graduelle pour homme et taille de la barbe	60	4
418127	12 Permanente standard	105	7
418138	13 Coloration	120	8
418154	14 Teinte pastel	60	4
418166	15 Correction de couleur	90	6
418173	16 Vente de produits et services	45	3
418185	17 Coupe stylisée	75	5
418195	18 Permanente stylisée	75	5
418208	19 Coloration créative	120	8
418217	20 Coiffure personnalisée	105	7
418227	21 Stage	105	7

* Une unité équivaut à quinze heures de formation.

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Coiffure* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et technique et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre d'exercer, dès l'entrée sur le marché du travail, les rôles, les fonctions, les tâches et les activités de la profession.
- Lui permettre d'évoluer adéquatement dans la profession en favorisant :
 - le développement du souci de communiquer de façon professionnelle avec ses supérieures et supérieurs, ses collègues et les clientes et clients;
 - le développement d'une préoccupation constante au regard de la santé et de la sécurité au travail;
 - le renforcement des habitudes d'attention et de précision dans l'exécution du travail;
 - le renforcement des habitudes d'ordre et de propreté.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui permettre de développer une connaissance du marché du travail en soins esthétiques en général, ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de la profession de coiffeuses et coiffeurs.
- Lui permettre de développer une connaissance de ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur.
- Lui permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

Favoriser chez la personne l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre d'acquérir les habiletés intellectuelles nécessaires à la réalisation de choix judicieux et à la prise de décisions éclairées au moment de l'exécution des activités.
- Lui permettre d'acquérir une autonomie et un sens des responsabilités, ainsi que de développer l'initiative, la créativité et la capacité de jugement.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail appropriées, efficaces et sécuritaires.
- Lui permettre de développer une compréhension des principes sous-jacents aux choix des produits et à l'application des techniques de coiffure.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'acquérir une solide formation de base ainsi que des connaissances et des habiletés qui rendront possible la mobilité.
- Lui permettre de développer une attitude positive face aux changements et aux situations nouvelles.
- Lui permettre de développer un esprit inventif, un souci d'atteindre l'excellence et une préoccupation constante relative à son perfectionnement.

3 COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées en *Coiffure* sont présentées dans le tableau qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales sont associées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches.

Le tableau est à double entrée : il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole ($\bigcirc$) marque quant à lui un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION				PROCESSUS DE TRAVAIL									COMPÉTENCES GÉNÉRALES					TOTAUX	
		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DURÉE	Accueillir et installer la cliente ou le client	Examiner les cheveux et le cuir chevelu de la cliente ou du client	Préciser les attentes de la cliente ou du client	Effectuer le travail	Vérifier le confort de la cliente ou du client	Conseiller la cliente ou le client	Vendre des produits et des services	Facturer	Inscrire les renseignements au dossier de la cliente ou du client	Prevenir les atteintes à la santé et à la sécurité	Faire un examen des cheveux et du cuir chevelu	Analyser la morphologie et la physiognomie d'une cliente ou d'un client	Communiquer avec la clientèle	Vendre de produits et des services	NOMBRE D'OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
NUMÉROS	NUMÉRO												2	3	4	9	16		
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	t											C	C	C	C	C	5	
	DURÉE		H										30	45	30	45	45		195
1	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	S	15																
5	Donner un shampoing	C	30	▲	▲		▲	▲	▲	▲			●	●		○	○		
6	Donner un traitement des cheveux et du cuir chevelu	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		▲	●	●		○	○		
7	Faire une mise en plis	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	●	○	○		
8	Faire une mise en forme	C	75	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	●	○	○		
10	Faire une coupe de cheveux standard pour femme	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	●	●	●	○		
11	Faire une coupe graduelle pour homme et tailler une barbe	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	●	●	●	○		
12	Donner une permanente standard	C	105	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	○	●	○		
13	Faire une coloration	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	○	●	○		
14	Faire une teinte pastel	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	○	●	○		
15	Apporter une correction de couleur	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	○	●	○		
17	Effectuer une coupe stylisée	C	75	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	●	●	●	●		
18	Effectuer une permanente stylisée	C	75	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●		
19	Effectuer une coloration créative	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●		
20	Effectuer une coiffure personnalisée	C	105	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●		
21	S'intégrer au milieu du travail	S	105	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	○	○		
NOMBRE D'OBJECTIFS		16																21	
DURÉE DE LA FORMATION			1260																1455

t : Type d'objectif de comportement «c» ou de situation «s»

▲

Existence d'un lien fonctionnel
Application d'un lien fonctionnel

○

Existence d'un lien fonctionnel
Application d'un lien fonctionnel

Entre les compétences générales et les compétences particulières

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Coiffure* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels qu'ils regroupent.

Développer chez l'élève les compétences de base préalables à la réalisation des activités de la profession de coiffeuse et de coiffeur

- Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité;
- Analyser les cheveux et le cuir chevelu;
- Analyser la morphologie et la physionomie d'une cliente ou d'un client;
- Communiquer avec la clientèle.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la réalisation des services généraux en coiffure

- Effectuer un shampooing;
- Effectuer un traitement des cheveux et du cuir chevelu;
- Effectuer une mise en plis;
- Effectuer une mise en forme;
- Effectuer une coupe de cheveux standard pour dame;
- Effectuer une coupe graduelle pour homme et une taille de barbe;
- Effectuer une permanente standard;
- Effectuer une coloration;
- Effectuer une teinte pastel;
- Effectuer une correction de couleur.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la réalisation des services particuliers en coiffure

- Effectuer une coupe stylisée;
- Effectuer une permanente stylisée;
- Effectuer une coloration créative;
- Effectuer une coiffure personnalisée;
- Vendre des produits et des services.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à l'intégration au marché du travail

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation;
- S'intégrer au marché du travail.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en fonction d'un comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en fonction d'une situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées au plan de mise en situation.

Les objectifs opérationnels de premier niveau guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence :

- **Les précisions ou les phases** de l'objectif déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.
- L'ensemble de l'objectif (les six composantes et particulièrement la dernière phase de l'objectif de situation, voir 5.2) détermine ou oriente des apprentissages globaux, d'intégration et de synthèse, ce qui permet de parfaire l'acquisition d'une compétence.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.2.1 Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

L'objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de cet objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.

- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une même compréhension de l'objectif.

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

5.2.2 Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes.

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Deuxième partie

MODULE 1 : Métier et formation

Code : 418011

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
se situer au regard du métier et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier et les possibilités d'entrepreneuriat qu'il offre.
- Comprendre le projet de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le métier

- S'informer sur le marché du travail en soins esthétiques et sur la structure du marché particulier de la coiffure.
- S'informer sur les exigences liées à l'emploi de coiffeur ou de coiffeuse.
- S'informer sur les répercussions du travail de coiffeur ou de coiffeuse sur sa vie personnelle et sociale.
- Voir la possibilité de créer son entreprise ou de travailler à son compte.
- Confronter sa connaissance du métier avec la réalité.

PHASE 2 : Information sur le projet de formation et engagement dans la démarche

- S'informer sur le projet de formation.
- Définir ses objectifs professionnels au regard de sa connaissance du marché du travail.
- Inventorier les compétences à acquérir pour atteindre ses objectifs professionnels.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Évaluation et confirmation de son orientation

- Observer le mode d'organisation et de fonctionnement dans le métier lors d'une journée d'insertion dans le milieu de travail.
- Évaluer son orientation professionnelle en comparant les exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Soutenir l'élève dans ses recherches et ses réflexions.
- Faciliter des rencontres entre l'élève et des spécialistes du métier.
- S'assurer que l'élève a une vue réaliste du métier et du programme de formation.
- Encourager l'élève à s'interroger sur son choix professionnel et à préciser ses attentes vis-à-vis du métier.
- Insister auprès de l'élève sur la nécessité d'avoir des objectifs professionnels clairs.
- Favoriser l'établissement de liens entre la démarche d'apprentissage et les objectifs professionnels de l'élève.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille l'information demandée et en prend connaissance.
 - Expose sa perception des exigences liées au métier et de ses répercussions possibles sur sa vie personnelle et sociale.
 - A une vision réaliste des possibilités d'entrepreneuriat dans le domaine de la coiffure.
- PHASE 2 :**
- Nomme quelques compétences visées par le programme.
 - Définit quelques objectifs professionnels réalisables à court et à moyen terme.
 - Inventorie les compétences à acquérir pour atteindre ses objectifs professionnels.
 - Établit un lien entre ses objectifs professionnels et les compétences exigées dans le programme de formation.
- PHASE 3 :**
- Observe le mode d'organisation et de fonctionnement d'un salon de coiffure au cours d'une journée d'insertion dans le milieu de travail.
 - Produit un rapport contenant :
 - une comparaison sommaire des exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt;
 - une explication claire de la confirmation ou de l'infirmité de son orientation professionnelle.

MODULE 2 : Santé et sécurité

Code : 418022

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'occasion d'une activité de coiffure.
- À l'aide du matériel et des produits nécessaires.
- À partir des instructions des fabricants des produits utilisés.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation du souci de préserver sa santé et sa sécurité ainsi que celles des autres.

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

A. Appliquer les règles d'hygiène.

B. Appliquer les règles générales de santé et de sécurité.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Application judicieuse des règles d'hygiène personnelle.
- Préparation hygiénique du poste de travail.
- Aseptisation conforme du matériel et des lieux.
- Nettoyage régulier du poste de travail et des instruments.
- Localisation rapide des installations de sécurité.
- Reconnaissance juste des sources de dangers et de risques.
- Application éclairée des mesures de prévention générales.
- Reconnaissance juste des mesures élémentaires de premiers soins.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- C. Appliquer les règles de santé et de sécurité particulières au domaine de la coiffure.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Installation sécuritaire des clientes et des clients.
- Application conforme des mesures de prévention liées à l'utilisation des appareils et de l'équipement.
- Rangement sécuritaire des produits et du matériel.
- Adoption de postures de travail correctes.
- Application juste des moyens de prévention des dermatoses.
- Réalisation conforme de tests cutanés.
- Interprétation juste des résultats des tests.
- Prise de décisions éclairée au regard de la santé et de la sécurité de la clientèle.

MODULE 3 : Examen des cheveux et du cuir chevelu

Code : 418033

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
faire un examen des cheveux et du cuir chevelu
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Des cheveux non lavés d'une cliente ou d'un client.
- À l'aide d'une fiche d'observations.
- Sans références.
- À l'aide du matériel nécessaire.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.
- Utilisation juste de la terminologie.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Analyser l'aspect général du cuir chevelu.

B. Analyser la structure des cheveux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Considération juste de la souplesse et de la coloration du cuir chevelu.
- Observation correcte des sécrétions du cuir chevelu.
- Détection juste des dermatoses du cuir chevelu.
- Reconnaissance juste de la nature des cheveux.
- Reconnaissance juste de l'état des cheveux.
- Détection juste des anomalies de la tige.
- Observation globale de l'orientation naturelle et de l'implantation des cheveux.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Rédiger une fiche d'observations.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Inscription précise des observations recueillies.
- Inscription complète des données sur la fiche.

MODULE 4 : Morphologie et physionomie

Code : 418042

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **analyser la morphologie et la physionomie d'une cliente ou d'un client** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide d'une fiche d'analyse.
- À l'aide du matériel nécessaire.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Inscription complète de l'information sur la fiche d'analyse.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Analyser les particularités de la silhouette de la cliente ou du client.
- B. Analyser les caractéristiques morphologiques de la tête et du visage de la cliente ou du client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance juste des proportions générales du corps.
- Reconnaissance juste des caractéristiques morphologiques de la silhouette.
- Reconnaissance juste du type de silhouette.
- Reconnaissance juste de la forme du crâne et du cou.
- Reconnaissance juste des formes du visage.
- Reconnaissance juste du type de profil.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Analyser les caractéristiques physiologiques du visage de la cliente ou du client.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Reconnaissance juste des caractéristiques de la zone supérieure.
- Reconnaissance juste des caractéristiques de la zone médiane.
- Reconnaissance juste des caractéristiques de la zone inférieure.

MODULE 5 : Shampooing

Code : 418052

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **donner un shampooing** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client, en s'assurant qu'il n'y a pas de contre-indication.
- À l'aide des produits nécessaires.
- Sans références.
- Pendant une durée maximale de dix minutes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Accueillir et installer la cliente ou le client.

B. Choisir les produits.

C. Préparer la chevelure.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Accueil professionnel de la cliente ou du client.
- Installation confortable de la cliente ou du client.
- Examen précis du cuir chevelu et des cheveux.
- Inscription complète des observations.
- Choix de produits adaptés au cuir chevelu et aux cheveux.
- Choix judicieux et application juste de la technique de démêlage.
- Mouillage complet des cheveux.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

D. Appliquer la technique pour donner un shampooing.

- Manipulation correcte de la douche.
- Application d'une quantité suffisante de shampooing.
- Répartition uniforme du produit.
- Exécution correcte et ordonnée des manœuvres.
- Rinçage minutieux.

E. Terminer le shampooing.

- Choix judicieux de l'après-shampooing.
- Application conforme des opérations de rinçage et d'épongeage.
- Absence de résidu.

MODULE 6 : Traitement des cheveux et du cuir chevelu

Code : 418064

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
donner un traitement des cheveux et du cuir chevelu
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client dont les cheveux sont d'une longueur maximale de 15 cm, en s'assurant qu'il n'y a pas de contre-indication.
- Un traitement comprenant un massage du cuir chevelu.
- À l'aide du matériel et des produits nécessaires.
- À l'aide d'une fiche technique.
- Sans autres références que les instructions du fabricant des produits utilisés.
- Pendant une durée maximale d'une heure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect des instructions du fabricant des produits utilisés.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir et installer la cliente ou le client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Accueil professionnel de la cliente ou du client.
- Installation confortable de la cliente ou du client.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| B. Faire un examen capillaire. | <ul style="list-style-type: none"> — Examen complet des cheveux et du cuir chevelu. — Observations judicieuses. — Inscription précise des observations sur une fiche. — Évaluation des besoins. — Suggestions pertinentes au regard des traitements possibles. |
| C. Choisir le traitement comprenant un massage du cuir chevelu. | <ul style="list-style-type: none"> — Choix judicieux du type de massage. — Choix judicieux des produits selon le résultat recherché. |
| D. Appliquer la technique de traitement et de massage. | <ul style="list-style-type: none"> — Préparation correcte des produits. — Application uniforme des produits. — Réalisation soignée des manœuvres de massage. — Utilisation pertinente d'une source de chaleur. — Rinçage minutieux. |
| E. Terminer le traitement. | <ul style="list-style-type: none"> — Utilisation judicieuse d'un conditionneur. — Conformité des résultats obtenus avec ceux attendus. — Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client. |
| F. Entretenir une prothèse capillaire. | <ul style="list-style-type: none"> — Analyse judicieuse des caractéristiques de la prothèse. — Application correcte des techniques d'entretien. |

MODULE 7 : Mise en plis

Code : 418073

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
faire une mise en plis
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente dont les cheveux sont courts à mi-longs, propres et mouillés.
- À l'aide de rouleaux italiens ou de rouleaux velcro, ainsi que du matériel et des produits nécessaires.
- Pendant une durée maximale de 1 h 45 min.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Respect de la technique de mise en plis.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Installer la cliente.

B. Choisir le style de mise en plis.

C. Choisir le type de rouleaux et les produits.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Installation confortable de la cliente.
- Précision juste des attentes de la cliente.
- Suggestions pertinentes.
- Choix d'un style approprié à la morphologie et à la physiologie de la cliente.
- Choix judicieux du type et de la grosseur des rouleaux.
- Choix des produits appropriés au type de rouleaux.
- Explication claire des choix.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

D. Préparer la chevelure.

- Degré d'assèchement de la chevelure correspondant au résultat attendu.
- Application d'une quantité suffisante de produits.
- Répartition uniforme des produits.
- Mouvement directionnel de la chevelure.

E. Poser les rouleaux.

- Choix judicieux de la largeur et de l'épaisseur des mèches.
- Pose des rouleaux appropriée au style choisi.

F. Sécher les cheveux.

- Mise en marche préalable du séchoir.
- Installation confortable de la cliente.
- Séchage complet des cheveux.

G. Coiffer les cheveux.

- Retrait des rouleaux conforme au style de la mise en plis.
- Choix et application d'une technique de coiffage appropriée au style.

H. Terminer la mise en plis.

- Vérification globale des volumes.
- Application, au besoin, d'un fixatif.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente.

MODULE 8 : Mise en forme

Code : 418085

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **faire une mise en forme** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente dont les cheveux sont courts à mi-longs, propres et mouillés.
- À l'aide du matériel et des produits nécessaires.
- Pendant une durée maximale d'une heure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Respect de la technique de mise en forme.
- Respect des instructions du fabricant des produits utilisés.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Installer la cliente ou le client.

B. Choisir le style de mise en forme.

C. Choisir les produits et le matériel.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Installation confortable de la cliente ou du client.
- Précision juste des attentes de la cliente ou du client.
- Suggestions pertinentes.
- Choix d'un style approprié à la morphologie et à la physionomie de la cliente ou du client.
- Choix approprié des produits coiffants.
- Choix approprié du matériel.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

D. Préparer la chevelure.

- Degré d'assèchement correspondant au résultat attendu.
- Mouvement directionnel de la chevelure.
- Application d'une quantité suffisante de produits coiffants.

E. Faire la mise en forme.

- Dextérité manuelle.
- Manipulation sécuritaire du séchoir et des fers à friser.
- Choix judicieux de l'épaisseur des mèches.
- Orientation précise des racines selon les volumes recherchés.
- Pointes lisses.
- Séchage complet des cheveux.

F. Terminer la mise en forme.

- Vérification globale des volumes.
- Application, au besoin, d'un fixatif.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client.

MODULE 9 : Communication

Code : 418093

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **communiquer avec la clientèle** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec une cliente ou un client.
- À l'occasion d'une activité de coiffure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de la communication interpersonnelle.
- Manifestation constante de courtoisie et de discrétion.
- Qualité du langage utilisé.
- Prise en considération de la diversité de la clientèle.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Établir le contact avec la cliente ou le client.
- B. Écouter et recevoir les propos d'une cliente ou d'un client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Approche appropriée de la cliente ou du client.
- Clarté et précision des explications.
- Expression personnalisée de ses expériences professionnelles et de ses perceptions.
- Écoute active.
- Ouverture à ce que la cliente ou le client exprime.
- Reformulation juste des propos de la cliente ou du client.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Entretenir une conversation.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Reconnaissance sensible des moments propices à la conversation.
- Démonstration d'une habileté à converser sur différents sujets.
- Prise en considération des champs d'intérêt de la cliente ou du client.
- Respect de l'opinion de la cliente ou du client.

MODULE 10 : Coupe standard pour femme

Code : 418108

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
faire une coupe de cheveux standard pour femme
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente dont les cheveux nécessitent une coupe d'au moins 3,5 cm.
- Une coupe uniforme, graduée, massive, progressive ou combinée.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Sans références.
- Pendant une durée maximale de 1 h 30 min.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Installer la cliente.
- B. Analyser les caractéristiques de la chevelure.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Installation confortable de la cliente.
- Examen pertinent des cheveux.
- Détermination exacte de la façon dont les cheveux sont implantés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

C. Choisir le style de la coupe.

- Reformulation juste des attentes de la cliente.
- Suggestion pertinente de différents styles de coupe.
- Choix d'un style de coupe approprié à la morphologie et à la physionomie de la cliente.

D. Choisir la technique et les instruments.

- Choix judicieux de la technique.
- Choix judicieux des instruments.

E. Appliquer la technique de coupe standard.

- Séparation correcte de la chevelure.
- Manipulation correcte et sécuritaire des instruments.
- Respect des angles de coupe.
- Suivi continu de la mèche-guide.

F. Terminer la coupe.

- Finition minutieuse de la coupe.
- Uniformité des longueurs.
- Vérification globale de la coupe.
- Résultat correspondant au style de coupe choisi.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente.

MODULE 11 : Coupe graduelle pour homme et taille de la barbe

Code : 418114

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
faire une coupe graduelle pour homme et tailler une barbe
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À un client dont les cheveux et la barbe sont propres.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Pendant une durée maximale d'une heure pour la coupe graduelle et de 45 min pour la taille de la barbe.
- Sans références.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec le client.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Installer le client.

B. Définir la coupe graduelle appropriée au client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Installation confortable du client.
- Précision juste des attentes du client.
- Analyse exacte de la façon dont les cheveux sont implantés.
- Suggestions pertinentes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

C. Appliquer la technique de coupe graduelle.

- Choix judicieux des tondeuses, des ciseaux et des peignes.
- Manipulation correcte et sécuritaire des instruments.
- Respect des angles de la coupe.
- Suivi continu de la mèche-guide.

D. Terminer la coupe.

- Nettoyage minutieux des contours.
- Vérification globale de la coupe.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction du client.

E. Définir la taille de la barbe appropriée au client.

- Examen pertinent de la barbe.
- Reformulation juste des attentes du client.
- Suggestions pertinentes.
- Choix d'un style approprié à la morphologie et à la physionomie du client.

F. Tailler la barbe.

- Préparation correcte de la barbe.
- Définition soignée des contours.
- Application juste de la technique de taille.
- Manipulation correcte et sécuritaire des instruments.
- Uniformité de la taille.
- Vérification globale de la taille.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction du client.

MODULE 12 : Permanente standard

Code : 418127

Durée : 105 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **donner une permanente standard** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client dont les cheveux sont courts à mi-longs.
- À partir des instructions du fabricant des produits utilisés.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À l'aide d'une fiche technique.
- Pendant une durée maximale de deux heures.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Installer la cliente ou le client.

B. Faire préciser les attentes de la cliente ou du client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Installation de la cliente ou du client pour une permanente.
- Précision juste des attentes de la cliente ou du client.
- Suggestions pertinentes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| C. Analyser les cheveux et le cuir chevelu. | <ul style="list-style-type: none"> — Examen pertinent des cheveux et du cuir chevelu. — Collecte complète des renseignements auprès de la cliente ou du client. — Reconnaissance précise des contre-indications possibles. |
| D. Choisir le matériel et les produits : <ul style="list-style-type: none"> - pour la permanente; - pour le défrisant. | <ul style="list-style-type: none"> — Choix judicieux du diamètre des bigoudis. — Choix approprié d'une crème nettoyante et d'un égalisateur de porosité. — Choix de la solution appropriée au degré de fermeté des boucles désirées ou de défrisage. |
| E. Appliquer la technique d'une permanente standard. | <ul style="list-style-type: none"> — Séparation précise des sections de la chevelure. — Choix judicieux de la largeur et de l'épaisseur des mèches. — Enroulage soigné des cheveux autour des rouleaux. — Application minutieuse du réducteur. — Vérification précise des temps de pause. — Rinçage complet de la solution. — Degré d'essorage suffisant. — Application minutieuse de l'agent fixateur. — Respect du temps de pause déterminé par le fabricant. |
| F. Appliquer la technique de défrisage | <ul style="list-style-type: none"> — Choix approprié de la technique. — Application soignée de la technique. — Respect du temps de pause déterminé par les différents fabricants de produits. |

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

G. Terminer le travail.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Rinçage en profondeur.
- Retrait minutieux des bigoudis.
- Application correcte d'un produit revitalisant.
- Résultat conforme aux attentes de la cliente ou du client.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client.
- Conseils judicieux sur l'entretien.

MODULE 13 : Coloration

Code : 418138

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
faire une coloration
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client dont au moins 50 p. 100 des cheveux sont blancs et ayant une repousse naturelle entre 1,5 cm et 2,5 cm et des longueurs et pointes avec une coloration permanente.
- Sans correction de couleur.
- À partir d'un nuancier.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À l'aide d'une fiche technique.
- Sans références autres que les instructions du fabricant des produits utilisés.
- Pendant une durée maximale de deux heures.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect des instructions du fabricant des produits utilisés.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir et installer la cliente ou le client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Accueil professionnel de la cliente ou du client.
- Installation de la cliente ou du client pour une coloration.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Examiner les cheveux et le cuir chevelu.	— Reconnaissance juste du pourcentage de cheveux blancs et du niveau de couleur naturelle. — Examen pertinent des cheveux et du cuir chevelu. — Reconnaissance juste du niveau de pigmentation naturelle et artificielle. — Détermination correcte des reflets.
C. Choisir la couleur.	— Précision juste des attentes de la cliente ou du client. — Suggestions pertinentes. — Choix d'une couleur en fonction de la couleur initiale.
D. Choisir les produits et le matériel.	— Définition précise de la formule de coloration. — Choix judicieux de l'oxydant. — Prévision d'une quantité suffisante selon la densité de la chevelure. — Choix judicieux du matériel.
E. Appliquer la technique de coloration.	— Préparation appropriée de la chevelure. — Préparation correcte de la formule retenue. — Choix judicieux de la largeur et de l'épaisseur des mèches. — Application soignée de la coloration. — Vérification précise des temps de pause.
F. Terminer la coloration.	— Technique de «dégainage» soignée. — Emulsions correctes de la coloration. — Élimination complète des résidus de coloration. — Finition appropriée aux produits utilisés. — Couleur conforme au résultat attendu. — Conseils pertinents sur l'entretien. — Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client. — Inscription complète des formules retenues dans le dossier de la cliente ou du client.

MODULE 14 : Teinte pastel

Code : 418154

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
faire une teinte pastel
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client, en s'assurant qu'il n'y a pas de contre-indication.
- Utilisation de la technique de mèches au bonnet, exigeant une décoloration, suivie d'une teinte pastel.
- À partir d'un nuancier.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À l'aide d'une fiche technique.
- Pendant une durée maximale de 2 h 30 min.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir et installer la cliente ou le client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Accueil professionnel de la cliente ou du client.
- Installation confortable de la cliente ou du client.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| B. Examiner les cheveux et le cuir chevelu. | <ul style="list-style-type: none"> — Examen pertinent des cheveux et du cuir chevelu. — Observations judicieuses. — Collecte complète des renseignements auprès de la cliente ou du client. — Prise en considération des particularités des cheveux et du cuir chevelu. |
| C. Choisir la technique pour :
- des mèches au bonnet;
- un rattrapage de mèches. | <ul style="list-style-type: none"> — Précision juste des attentes de la cliente ou du client. — Choix approprié de la technique. |
| D. Choisir les produits et le matériel. | <ul style="list-style-type: none"> — Choix judicieux des produits. — Choix judicieux du matériel. |
| E. Appliquer la technique de mèches au bonnet. | <ul style="list-style-type: none"> — Préparation soignée de la chevelure. — Qualité de la technique. |
| F. Appliquer la technique de décoloration. | <ul style="list-style-type: none"> — Respect du mode de préparation du produit. — Application soignée du produit. — Atteinte du fond de pigmentation nécessaire à l'application de la teinte pastel. — Rinçage complet des résidus de décoloration. |
| G. Appliquer la technique du pastel. | <ul style="list-style-type: none"> — Préparation précise de la formule du pastel. — Application soignée du produit. — Vérification précise des temps de pause. — Résultat conforme à la couleur désirée. |
| H. Terminer la technique de mèches. | <ul style="list-style-type: none"> — Inscription complète des renseignements dans le dossier de la cliente ou du client. — Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client. |

MODULE 15 : Correction de couleur

Code : 418166

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **apporter une correction de couleur** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Aux cheveux d'une cliente ou d'un client, dont les cheveux nécessitent un démaquillant ou un gommage, en s'assurant qu'il n'y a pas de contre-indication.
- À partir d'un nuancier.
- À l'aide du matériel et des produits nécessaires.
- En utilisant une fiche de coloration.
- En se référant aux instructions du fabricant des produits utilisés.
- Pendant une durée maximale de cinq heures.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect des instructions du fabricant des produits utilisés.
- Maîtrise de la technique de correction de couleur.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir et installer la cliente ou le client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Accueil professionnel de la cliente ou du client.
- Installation confortable de la cliente ou du client.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| B. Examiner le cuir chevelu et les cheveux. | <ul style="list-style-type: none"> — Examen pertinent des cheveux et du cuir chevelu. — Observations judicieuses. — Collecte complète des renseignements auprès de la cliente ou du client. |
| C. Choisir la technique. | <ul style="list-style-type: none"> — Précision juste des attentes de la cliente ou du client. — Choix approprié de la technique de correction de couleur. |
| D. Choisir les produits et le matériel. | <ul style="list-style-type: none"> — Choix judicieux des produits. — Choix judicieux du matériel. |
| E. Appliquer la technique de correction de couleur. | <ul style="list-style-type: none"> — Respect du mode de préparation des produits. — Qualité de l'application. — Vérification précise des temps de pause. — Atteinte précise du fond de pigmentation nécessaire à la coloration. |
| F. Appliquer la technique de coloration sur la correction de couleur. | <ul style="list-style-type: none"> — Respect du mode de préparation des produits. — Qualité de l'application. — Atteinte satisfaisante de la couleur désirée. |
| G. Terminer la correction de couleur. | <ul style="list-style-type: none"> — Inscription complète des renseignements dans le dossier. — Satisfaction de la cliente ou du client. |

MODULE 16 : Vente de produits et services

Code : 418173

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **vendre des produits et des services** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client.
- À l'occasion d'une activité de coiffure.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- À l'aide d'une fiche de consultation.
- À partir des références des fabricants des produits utilisés.
- En se servant d'une caisse enregistreuse ou d'un livret de facturation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques dans les salons de coiffure.
- Utilisation judicieuse des stratégies de vente.
- Mise à jour régulière de ses connaissances sur les produits et les tendances de la mode.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Vendre des produits.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Analyse détaillée des besoins de la cliente ou du client.
- Pertinence des produits offerts.
- Présentation attrayante des produits.
- Renseignements exacts sur les produits.
- Conclusion correcte de la vente.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

B. Offrir des services.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Analyse détaillée des besoins de la cliente ou du client.
- Offre de services visant la mise en valeur de la personne.
- Prise en considération des préférences de la cliente ou du client.
- Cohérence des arguments utilisés.
- Préoccupation manifeste de la qualité des résultats escomptés.
- Planification d'un rendez-vous avec une cliente ou un client.

MODULE 17 : Coupe stylisée

Code : 418185

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une coupe stylisée** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Des cheveux d'une cliente ou d'un client désirant un changement.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À l'aide de portfolios et de revues.
- À l'aide d'une fiche de consultation.
- Pendant une durée maximale de 2 h 30 min.
- À l'aide des techniques d'effilage, de piquetage, de texturisation ou d'amincissement au rasoir.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Respect de l'ordre des étapes de réalisation.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Prise en considération manifeste des tendances de la mode.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.
- Utilisation appropriée de ses habiletés en vente.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Donner une consultation pour une coupe stylisée.

- Examen pertinent des cheveux.
- Utilisation d'une terminologie appropriée à la réalisation de coupes stylisées.
- Précision juste des attentes de la cliente ou du client.
- Suggestion pertinente de différentes coupes stylisées.
- Choix d'un style approprié à la morphologie, à la physionomie de la personne et aux résultats de l'examen capillaire.
- Reformulation précise des attentes au regard du résultat anticipé.
- Manifestation d'un bon jugement et du sens de l'observation.
- Inscription complète des renseignements sur la fiche de consultation.
- Esquisse d'un croquis de la coupe.

B. Appliquer la technique de coupe stylisée.

- Préparation judicieuse du matériel.
- Concordance des angles avec la coupe choisie.
- Utilisation des techniques appropriées au style de coupe.
- Réalisation des modifications nécessaires à la mise en valeur de la personne.
- Vérification soignée du résultat.
- Concentration constante.

C. Mettre en valeur la coupe stylisée par la mise en plis ou la mise en forme.

- Coiffure correspondant au style défini.
- Pertinence des volumes et des mouvements.
- Qualité de la finition.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client.

MODULE 18 : Permanente stylisée

Code : 418195

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une permanente stylisée** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client désirant un changement.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À partir des instructions du fabricant des produits utilisés.
- À l'aide de portfolios et de revues.
- À l'aide d'une fiche de consultation.
- Pendant une durée d'exécution variant entre trois et quatre heures.
- À l'aide de techniques non conventionnelles.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Prise en considération manifeste des tendances de la mode.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.
- Utilisation appropriée de ses habiletés en vente.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Donner une consultation pour une permanente stylisée.

- Examen complet des cheveux et du cuir chevelu.
- Utilisation d'une terminologie appropriée à la réalisation de permanentes stylisées.
- Précision juste des attentes de la cliente ou du client.
- Suggestion pertinente de différents styles de permanente.
- Choix d'un style approprié à la morphologie, à la physionomie de la personne et aux résultats de l'examen capillaire.
- Reformulation précise des attentes au regard du résultat anticipé.
- Manifestation d'un bon jugement et du sens de l'observation.
- Inscription complète des renseignements sur la fiche de consultation.

B. Appliquer la technique d'une permanente stylisée.

- Préparation judicieuse du matériel et des produits.
- Démarche méthodique.
- Montage conforme à l'effet recherché.
- Vérification soignée du résultat.
- Concentration constante.

C. Mettre en valeur la permanente stylisée par la mise en plis ou la mise en forme.

- Coiffure correspondant au style défini.
- Pertinence des volumes et des mouvements.
- Qualité de la finition.
- Conseils judicieux sur l'entretien.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client.
- Inscription complète des renseignements dans le dossier de la cliente ou du client.

MODULE 19 : Coloration créative

Code : 418208

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une coloration créative** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client dont les cheveux nécessitent des effets spéciaux de couleurs.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À l'aide de portfolios et de revues.
- À l'aide d'une fiche de consultation.
- Pendant une durée maximale de quatre heures.
- À l'aide de l'une des techniques d'effets spéciaux suivantes : dégradé de couleurs de deux ou trois tons, décoloration ou coloration avec bandes de couleurs, coloration avec papillotes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Prise en considération manifeste des tendances de la mode.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.
- Utilisation appropriée de ses habiletés en vente.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|---|
| <p>A. Donner une consultation pour des effets spéciaux de couleurs aux cheveux.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Examen pertinent des cheveux et du cuir chevelu. — Utilisation d'une terminologie appropriée à la réalisation d'effets spéciaux de couleurs aux cheveux. — Précision juste des attentes de la cliente ou du client. — Suggestion pertinente d'effets de coloration innovateurs aux cheveux. — Choix des effets de couleurs appropriés au style de coupe, à la carnation et à la personnalité de la cliente ou du client. — Reformulation précise des attentes au regard du résultat anticipé. — Inscription complète des renseignements sur la fiche de consultation. |
| <p>B. Appliquer la technique de coloration créative en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'animer par des effets d'ombre et de lumière; - de structurer par des dégradés de couleurs. | <ul style="list-style-type: none"> — Préparation judicieuse du matériel et des produits. — Utilisation d'une technique appropriée aux effets recherchés. — Démarche méthodique. — Vérification soignée du résultat. — Concentration constante. |
| <p>C. Mettre en valeur la coloration créative par la mise en plis ou la mise en forme.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Coiffure correspondant aux effets spéciaux définis. — Pertinence des volumes et des mouvements. — Qualité de la finition. — Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client. — Inscription complète des renseignements dans le dossier de la cliente ou du client. |

MODULE 20 : Coiffure personnalisée

Code : 418217

Durée : 105 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une coiffure personnalisée** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À une cliente ou un client désirant une métamorphose.
- À l'aide des produits et du matériel nécessaires.
- À l'aide de portfolios et de revues.
- À l'aide d'une fiche consultation.
- Pendant une durée maximale de cinq heures.
- Coiffure nécessitant une coupe et une permanente stylisées ou une coupe stylisée et une coloration avec effets spéciaux aux cheveux.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Qualité de la communication avec la cliente ou le client.
- Respect de la durée d'exécution pour accomplir la tâche.
- Prise en considération manifeste des tendances de la mode.
- Préoccupation manifeste du bien-être de la cliente ou du client.
- Utilisation appropriée de ses habiletés en vente.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir et installer la cliente ou le client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation préalable du poste de travail.
- Accueil professionnel de la cliente ou du client.
- Installation confortable de la cliente ou du client.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Donner une consultation pour la coiffure personnalisée.

- Examen pertinent des cheveux et du cuir chevelu.
- Précision juste des attentes de la cliente ou du client.
- Suggestion d'un style adapté aux attentes et à la personnalité de la cliente ou du client.
- Choix d'un style de coiffure approprié à la morphologie et à la physionomie de la cliente ou du client.
- Reformulation précise des attentes de la cliente ou du client au regard du résultat anticipé.
- Manifestation d'un bon jugement et du sens de l'observation.
- Inscription complète des renseignements sur la fiche de consultation.

C. Appliquer les techniques retenues pour obtenir une coiffure personnalisée.

- Application soignée des techniques spécialisées.
- Démarche méthodique.
- Vérification soignée des résultats.

D. Mettre en valeur la coiffure.

- Expression de créativité.
- Coiffure correspondant au style défini.
- Présence d'effets originaux.
- Qualité de la finition.
- Mise en valeur de la personnalité.
- Harmonie des différents aspects de la coiffure.
- Préoccupation manifeste de la satisfaction de la cliente ou du client.

E. Conclure le service.

- Conseils judicieux sur l'entretien.
- Offre appropriée de produits et de services ultérieurs.
- Facturation juste des services et des produits.
- Inscription complète des renseignements dans le dossier de la cliente ou du client.

MODULE 21 : Stage

Code : 418227

Durée : 105 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
s'intégrer au milieu du travail
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Rechercher un lieu de stage.
- Exercer le métier de coiffeuse ou de coiffeur dans un contexte réel de travail.
- Poursuivre son cheminement personnel et professionnel en milieu de travail.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : La recherche d'un lieu de stage

- Repérer les établissements susceptibles d'accepter des stagiaires.
- Choisir un établissement et solliciter une entrevue.
- Rédiger et présenter son curriculum vitæ.
- Poser sa candidature et solliciter une réponse.

PHASE 2 : L'exercice du métier

- S'informer du mode d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.
- Observer la coiffeuse ou le coiffeur dans chacune de ses tâches et y participer.
- S'informer de la satisfaction des responsables.
- Rédiger un cahier de bord.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : L'évaluation

- Présenter son rapport de stage.
- Discuter de son expérience avec l'enseignante ou l'enseignant.
- Participer à l'évaluation de son stage.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir à l'élève l'information préalable et les modalités relatives au stage.
- Établir les contacts préalables auprès des établissements et répertorier les possibilités de stage qu'offre la région.
- Mettre en place un dispositif formel d'encadrement des stagiaires.
- Préparer la collaboration entre le milieu du travail et le milieu scolaire.
- Soutenir l'élève dans ses démarches de recherche de lieu de stage.
- Visiter les stagiaires sur les lieux de stage.
- Aplanir les difficultés pouvant survenir au cours du stage.
- Évaluer les lieux de stage et la qualité de l'encadrement.
- Rencontrer, en institution scolaire à la mi-stage et discuter avec chaque stagiaire de l'expérience qu'elle ou qu'il vit, à partir des notes de son cahier de bord.
- Encourager l'évaluation critique du stage.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Prépare son entrevue et rédige un curriculum vitae dans les règles.
 - Effectue la totalité de la démarche de recherche d'un lieu de stage.
 - Est en mesure d'expliquer son choix et de présenter à l'enseignante ou à l'enseignant les résultats de sa démarche.

- PHASE 2 :**
- Accepte de participer à chacune des activités proposées.
 - Réagit positivement et participe activement aux rencontres prévues avec le responsable de stage.
 - Démontre qu'elle ou qu'il a rédigé un cahier de bord.
 - Manifeste durant toute la durée de son stage, les attitudes et les comportements attendus de la part d'une coiffeuse ou d'un coiffeur.

- PHASE 3 :**
- Rédige et présente un rapport de stage conforme aux directives reçues.
 - Expose les aspects particuliers qu'elle ou qu'il a relevés durant son stage.
 - Participe activement à l'évaluation de son stage.

